

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 juin 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1429 Boulevard Delorme

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0026:

La demande de dérogation mineure 2023-0026 vise à :

- Régulariser la position d'une piscine hors terre située en marge avant secondaire;
- Régulariser la position de la terrasse adjacente à la piscine hors-terre qui est située à 6,03 mètres de la limite de propriété avant secondaire, alors qu'elle devrait être située à un minimum de 7,60 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, vendredi 12 mai 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière